

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 27 Mars 1849.

No. 56.

DISCOURS

DE

L'HONORABLE M. LAFONTAINE.

Après avoir lu les résolutions du membre pour le Comté de Québec, je savais quelle était la nature du discours qu'il allait prononcer. Je ne sais s'il renouera l'hon. membre pour le comté de Lotbinière pour les remarques qu'il vient de faire, et, je dois le dire, je les trouve plus franches et plus logiques que celles de l'hon. membre pour Québec. Il dit clairement que le rappel de l'Union est son seul but et secondant les résolutions, tandis que le seul but avoué de l'honorable membre pour Québec est de protester contre l'Union, sans vouloir en agiter le rappel. Je dis donc que l'honorable membre pour Lotbinière est allé tout droit à la seule conclusion logique des résolutions qu'il seconde, en disant qu'il veut travailler par là au rappel de l'Union. Mais il est avoué, et cela par des personnes dont le patriotisme ne fait pas de doute, aussi sincèrement attachées aux intérêts du pays que les deux hon. membres qui viennent de parler, il est avoué que, quand même nous le demandions, nous ne l'obtiendrions pas. Ce n'est que les deux honorables membres ne contestent pas même cette vérité. L'Union nous a été imposée avec toutes ses injustices, nous avons protesté contre, nous avons déterminé de faire marcher l'Union, voilà mes expressions, et de ne pas nous soumettre passivement à tous ses mauvais effets sans tâcher d'en tirer ce qu'il pouvait y avoir de bon. Nous savions que nous ne réussirions pas à en obtenir le rappel en le demandant, et on ne doit pas demander pour le plaisir d'être refusé. Sachant cela, le seul moyen qu'il restait pour arriver à ce but, au rappel de l'Union, c'était de la faire fonctionner pour notre avantage, au lieu de lui laisser accomplir son objet qui est de nous nuire; ce qui aurait eu lieu infailliblement, si nous nous étions contentés de protester sans chercher à reconquérir notre influence dans les affaires. Si aujourd'hui on veut changer de tactique, qu'on l'avoue; que ceux qui veulent demander le rappel de l'Union, le demandent franchement. Mais ce n'est pas ainsi que l'on pose la question. [Il lit ici la première résolution et exprime son concours dans certaines parties; pour d'autres il avait attendu, avant de former son opinion, l'explication du mot.] Quant à la disposition de l'acte d'union qui fixe un nombre égal dans la représentation de l'une et de l'autre province, je ne puis la déclarer injuste. Plusieurs autres clauses de cet acte, et les plus injustes ont maintenant disparu. L'hon. membre pour Québec nous dit que l'Angleterre, même par des motifs d'intérêt, a commis une injustice envers le Bas-Canada. Et comment aujourd'hui vient il nous offrir le seul moyen de sauver le Bas-Canada des injustices bien plus grandes encore dont il est menacé? Dans quel but veut-il faire disparaître la seule clause qui nous protège? C'est inéquitable. Ma mesure sur la représentation n'est pas une acceptation de l'acte d'union, comme l'hon. membre pour Québec a bien voulu le dire.

M. Chauveau.—J'ai dit qu'elle serait une acceptation de l'acte d'union, si elle n'était pas accompagnée d'un projet.

M. La Fontaine.—Je prétends qu'elle n'est pas une acceptation de l'acte d'union, sans même être accompagnée d'un projet. Je le demande à tous les hon. membres, en supposant que dans l'acte d'union la représentation des deux provinces eût été fixée à 150 membres, 75 pour le Haut-Canada, et 75 pour le Bas, est-ce qu'en faisant marcher l'Union, ce projet n'aurait pas été accepté? C'est ce qui a été fait, et c'est ce qui a été accepté par l'Union qu'en la faisant marcher avec 84 membres, 42 pour le Haut et 42 pour le Bas? S'il n'en eût pas été ainsi alors, pourquoi en serait-il ainsi aujourd'hui? Je ne puis me l'expliquer. J'ai l'esprit ouvert à la conviction, et si l'hon. membre peut me prouver le contraire, je l'accepte. D'ailleurs toute tentative d'obtenir justice serait impuissante avec les dispositions qu'il prête au gouvernement anglais; avec l'idée qu'il s'est formée de l'esprit qui anime les membres du Haut-Canada, peut-il espérer de réussir dans ses projets? Il doit avouer que non; il ne doit pas avoir d'espérance, or on doit demander ce qu'on croit pouvoir obtenir; la prière n'a pas d'autre fin que celle-là.

L'hon. membre pour Québec a aussi fait allusion à un autre document qu'il dit avoir été approuvé par des assemblées publiques dans tout le pays, tandis qu'il n'y a pas eu de seule assemblée dans tout le district de Montréal à ce sujet. Ce document, c'est le manifeste de la réforme et le progrès de Québec. Mais y a-t-il dans ce document une seule phrase qui invoque le principe de la représentation basée sur la population? Interpellé là-dessus de citer le passage, l'hon. membre ne répondit pas, il garda le silence. L'hon. membre de concert avec M. Aylwin, était intervenu d'agiter la réforme électorale dans le district de Québec, mais était-il alors question du principe invoqué par l'hon. membre pour Québec aujourd'hui? Point du tout. On connaît l'opinion de M. Aylwin sur ce point et il n'y a pas de doute que ce manifeste ne la représente. S'il en était autrement, comment se ferait-il que la partie qui traite la représentation fut exactement, presque mot pour mot, le préambule d'un bill présenté par M. Aylwin dans l'année dernière session? Personne n'osera dire que M. Aylwin avait basé son bill sur le principe de la population, ni que ce monsieur a changé d'opinion depuis; cependant depuis ce temps, M. Aylwin a été élu deux fois par la voix unanime des citoyens de Québec. L'hon. membre pour Lotbinière a parlé d'assemblées publiques tenues dans les comtés pour demander que la représentation soit basée sur la population; il avait dit qu'il ajoutait qu'elles mettaient la conviction "si cela peut être avantageux au Bas-Canada."

M. Chauveau.—Celles que les membres dirigeaient ont tout cela, comme Verchères, par exemple.

M. La Fontaine.—Les autres assemblées n'ont rien de plus. Y en a-t-il une seule qui ait entretenu des idées aussi abstraites et aussi impraticables que celles de l'hon. membre pour Québec? On a dit que l'Angleterre a été injuste, que l'acte d'union est une iniquité préméditée de sa part. Dans ce cas, si cela était vrai, ne serait-ce pas un suicide de la part des hon. membres de demander

le rappel de la seule clause qui nous protège, celle de l'égalité dans la représentation? L'hon. membre pour Québec, plus logique que l'hon. membre pour Québec, déclare que son intention est de forcer le Haut-Canada à demander le rappel de l'Union; mais ce n'est pas par ce moyen qu'il adopte qu'il arrivera au beau jour qu'il désire où le Haut-Canada agitera le rappel. On a parlé encore de l'excellence des institutions de nos voisins. Convenons qu'elles sont bonnes, mais si elles sont parfaites, plus parfaites que les nôtres, comment se fait-il que la représentation dans leur législature ne soit pas uniquement basée sur la population? On les cite ici pour appuyer un principe qui n'est pas en usage chez eux. La première branche est bien composée d'après ce principe, mais la seconde, (le sénat) à laquelle les mesures sont soumises en dernière instance, n'est pas composée sur le chiffre des populations. Chaque état n'envoie que deux sénateurs, de sorte que le plus petit état peut nullifier l'état de New-York qui a néanmoins 36 représentants dans la chambre basse. (Ceci, si nous avons bien compris, l'hon. procureur-général fait une comparaison du sénat américain avec le conseil législatif, et fait voir que le sénat, branche de la législature américaine qui n'est pas élue d'après la population, peut légiférer à l'encontre de la branche populaire, la chambre des représentants; il peut défaire la législation de cette dernière branche, tandis que le conseil législatif peut toujours donner prépondérance dans la législature, le gouverneur pouvant nommer de nouveaux conseillers pour appuyer la législation de la branche populaire.)

L'honorable membre prête au Haut-Canada les dispositions les plus odieuses, il lui prête la volonté et la force nécessaires pour nous servir plus tard, quand sa population sera considérablement augmentée. Moi, je maintiens qu'avec l'égalité dans la représentation, nous serons toujours sur un pied égal et le Haut-Canada n'aura pas le pouvoir au moins constitutionnellement, de se faire une position de supériorité vis-à-vis du Bas-Canada. On lui prête aussi les sympathies du gouvernement anglais pour protéger ses desseins ambitieux. Le gouvernement anglais, j'en ai la conviction, ne se prêterait pas à toutes ses volontés; il tiendra longtemps à l'acte d'union, il connaît l'injustice faite au Bas-Canada et il est plus disposé à la réparer qu'à lui en faire de nouvelles. Les motifs qu'on attribue au gouvernement anglais, pour la disposition de l'acte d'union qui règle la représentation ne sont pas ceux qu'il avait réellement; le principe sur lequel il l'a basé est un principe de protection indispensable, j'y tiens et j'y tiendrai. D'ailleurs, je ne demanderais pas ce que je suis forcé de déclarer ne pouvoir obtenir. Ceux qui ont la conviction robuste de l'hon. membre pour Lotbinière, et je ne sais si l'honorable membre pour Québec a partagé cette robuste conviction, de l'immense supériorité de la population du Bas-Canada sur celle du Haut, ceux qui partagent cette conviction doivent soutenir les résolutions qui sont maintenant devant la chambre. Mais ceux qui n'y croient pas, doivent maintenant le bill de représentation tel qu'il est. Ces derniers ont malheureusement les chiffres pour eux, il n'est que trop vrai que nous serons bientôt dans l'infériorité, qu'au nombre. Il est à remarquer que l'honorable membre pour Québec n'a pas accompagné sa proposition de statistiques, ce qui devait être, sans doute, le plus important. Mais il a évité de le faire, il s'est contenté de dire que nous avons une grande supériorité sans le prouver; il a même dit plus, il a dit qu'il était impossible d'y comprendre quelque chose, vu l'état des recensements. Mais il y a moyen de trouver quelque chose d'assez exact par le recensement fait, il y a 4 ans, et par les actes de baptême, etc.

J'en viens maintenant aux détails du bill. La pensée qui a présidé à sa rédaction, était de faire en sorte que le peuple fut mieux représenté dans la législature, que ses volontés et ses besoins fussent mieux connus et aussi que chaque localité fut autant que possible également représentée. Mais avec un peu de réflexion, on se convaincra que, dans un pays comme le nôtre, la population ne peut pas être strictement basée sur la représentation. Malgré tous les efforts possibles il restera toujours des fractions; c'est pourquoi, en 1829 plusieurs comtés ont été établis et un membre accordé à ceux qui avaient de 1000 à 4000 âmes. Le principe est le même aujourd'hui. Je n'ai pas été surpris de voir la manière dont ce sujet a été traité dans un journal influent de cette ville:

Le *Herald* prétend que la population anglaise du Bas-Canada n'est représentée dans le nouveau bill que par treize membres. Mais en vérité, je ne comprends pas bien qu'un journaliste aussi habile ait considéré Montréal comme un collège électoral canadien-français, et non pas anglais. Car il est de fait que, dans la cité de Montréal, il y a 22,000 Canadiens-Français et 27,000 Canadiens d'origine anglaise. Est-ce donc là ce que l'on doit appeler un collège électoral français? Mais voici le mot de l'épigone: c'est que Montréal est représentée par l'hon. membre qui siège ici, (M. Holmes) et moi. Et cela est si vrai, que je n'ai pas de doute que dans le cas où le comté de Stanstead élitrait aujourd'hui un membre libéral, on crierait que c'est là un comté canadien-français. Mais, je demande, comment se fait-il donc que la cité de Montréal, qui a une population de 22,000 Canadiens-français et de 27,000 Canadiens d'autres origines, n'envoie pas au parlement des membres conservateurs à la façon des hon. messieurs qui siègent de l'autre côté de cette chambre? Mais on va sans doute me répondre, comme on l'a déjà fait, qu'il se trouve à Montréal 12,000 Irlandais et que cesont eux qui empêchent le retour des conservateurs. Est-ce donc que les Irlandais ne doivent compter pour rien; et parce qu'ils se joignent aux Canadiens-Français, et ont les mêmes principes politiques qu'eux, va-t-on par hasard dire qu'ils sont aussi des Canadiens-Français? Pourquoi les Irlandais on voudrait qu'ils fussent étrangers, non seulement sur leur terre natale, mais encore dans leur pays d'adoption!

(M. La Fontaine a alors lu des passages des réponses de Samuel Broocks, sénateur, (ci-devant M. P. P.) devant un comité de la chambre du B. C. en 1829; ces réponses allaient à dire que le nouveau bill d'alors, qui donnait 7 représentants aux townships, traitait ces townships mieux qu'aujourd'hui, et qu'il (M. Broocks) pensait que les habitants de

ces townships en seraient satisfaits.) Après quoi, M. La Fontaine a repris comme suit:

Le *Herald* a encore fait un oubli: c'est de n'avoir pas mis le comté de Bonaventure au nombre des comtés qui élisent des membres d'origine anglaise. Puisque ce journal n'oublie pas le comté de Gaspé, il est curieux qu'il ait laissé de côté celui de Bonaventure. Ici je remarquerai que, depuis l'acte de 1829, tout comté où la population était mêlée et où cependant les Canadiens-Français étaient en majorité, a toujours laissé être un représentant de langue anglaise. Eh bien! je demande à M. l'orateur, combien de comtés anglais ont élu des Canadiens-Français? Un seul; ça été le comté de l'Ontario, et encore c'est depuis l'Union. Ainsi, à moins que ce ne soit dans l'intention d'exciter les passions, on a grandement tort, selon moi, de prétendre que nous voulions noyer la population anglaise.

Je n'appuie, M. l'orateur, sur l'article du journal en question, que par ce que ce journal représente, dit-on, les vues des conservateurs modérés, et que j'ai du respect pour ce journal-là. Mais est-ce agir honnêtement que de dire que nous défranchisons Montréal, parce qu'il s'y trouve 12,000 Irlandais qui ont les mêmes vues politiques que les Canadiens-français et sontientement les mêmes membres qu'eux? Est-ce agir honnêtement que d'appeler ce collège électoral un collège canadien-français? Je n'invoque tous ces faits que pour montrer qu'en prenant le total de la population anglaise dans le Bas-Canada, elle se trouve avoir largement sa part dans le nouveau bill que je propose.

Le *Herald* a fait une suggestion: c'est de diviser en deux le comté de l'Acadie, je n'y aurais pas d'objection. On peut suivre cette suggestion, et quoiqu'en dise le même journal, ces deux nouveaux comtés éliraient chacun pour représentant un membre libéral. Par rapport au comté de Beauharnois, le *Herald* propose d'y faire un certain démembrement, je n'y aurais pas non plus d'objection. Alors, continue le journal, il ne faut laisser à Beauharnois ainsi diminué qu'un seul représentant. Quant à cela, merci. Car le comté de Beauharnois, même après que vous l'aurez démembré, contiendra encore une population de 18,000 âmes. Pourquoi aurait-il moins de représentants qu'un autre comté aussi peuplé? Sans doute, parce que dans le démembrement proposé, il se trouverait quelques habitants d'origine anglaise? Mais c'est ce à quoi je ne consentirai jamais; et qu'on le remarque, le nouveau comté, dont parle le *Herald*, n'est pas un conservateur, mais bien un libéral, et peut-être plus libéral encore que moi hon. ami près de moi, (M. De Witt).

Mais ce ne sont pas là tous les démembrements. On suggère aussi de démembrer le comté de Rouville et de joindre ce démembrement au comté de Missisquoi. Tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est que cette proposition ne vient ni de moi ni de mes amis, et qu'en l'adoptant, mon hon. ami, l'ex-procureur-général (Badgley) pourrait renoncer à se faire élire dans le comté de Missisquoi, qui, selon les lois, Messieurs de l'autre côté de la chambre, est toujours à la disposition du procureur-général du Bas-Canada! Quant à Rouville, après ce démembrement, il aurait encore une population de 18,000 âmes. Pourquoi donc lui refuserait-on ses deux représentants?

Tous ces changements suggérés seraient faits pour représenter plus directement la population anglaise qui se trouve dans les comtés Canadiens-Français. Alors pourquoi ne suggère-t-on pas de faire de même pour la population canadienne-française qui se trouve dans les comtés anglais? Pourquoi ne représenterait-on pas les 4,000 Canadiens-français du comté de l'Ontario? Pourquoi ne pas représenter aussi les 3,170 Canadiens-Français de Shefford?

Je pense, M. l'orateur, que j'en ai dit assez pour prouver que la prétendue injustice, signalée par le *Herald*, n'existe ni dans ma pensée, ni dans celle de mes collègues. Pour former le nouveau bill, j'ai suivi autant que possible l'acte de 1829. S'est-on jamais plaint de l'acte de 1829? Non, jamais. Pourquoi donc viendrait-on aujourd'hui se plaindre du bill que je propose? Si l'on s'en plaint, je demanderais pourquoi l'on ne s'est pas plaint, lorsqu'à l'Union, lord Sydenham ne craignait pas de démembrer la population anglaise du comté de Beauharnois. Oh! c'est qu'aujourd'hui on défranchissait les Canadiens-Français en masse, et que l'on avait résolu de trouver bon tout ce que faisait lord Sydenham. Mais tout cela est réparé dans le nouveau bill proposé; et je défie qui que ce soit de montrer que ce projet de loi soit injuste envers les Canadiens-Anglais. Après cela, qu'on cesse de prétendre que les Canadiens-Français veulent opprimer la population anglaise.

ROME.—Voici sur les événements du 9 une intéressante correspondance que nous trouvons dans le *Journal des Débats*:

"Rome, le 10 février.

"La République romaine, décriée par l'Assemblée nationale à l'unanimité moins onze voix, dans la nuit du 8 au 9, a été proclamée hier au Capitole par le président de la Chambre. Les ouvriers des ateliers nationaux, auxquels on avait donné double paie, trois cents gardes civiques et un millier de curieux assistaient à cette proclamation. Dès le matin, les élèves de l'Université s'étaient montrés dans les rues avec le bonnet rouge. Un immense drapeau aux trois couleurs italiennes, portant à la hampe un bonnet rouge, a été hissé sur la tour du Capitole et attaché à la croix que tient la statue de Rome qui la surmonte. Ainsi le signe de nos plus hideuses saturnales de 93 domine maintenant la capitale du monde chrétien. Cent quarante-cinq membres assistaient à l'Assemblée, qui, commencée le 8 à midi, s'est prolongée jusque dans la nuit du 9. Toutefois l'avisé de plus curieux de cette fameuse journée ne se produisit point en séance publique. Le député Audinot avait demandé au ministre des explications sur ses relations extérieures. M.

Muzzarelli, chargé du portefeuille des affaires étrangères, essaya d'y répondre par un discours lourd et vide. M. Audinot fit alors voter que la séance serait suspendue, que les représentants se réuniraient immédiatement en comité, que le ministre serait sommé de communiquer tous les documents diplomatiques en sa possession, et que ce ne serait qu'après cette communication que la séance serait reprise. Bon gré, mal gré, le ministre dut s'exécuter. Parmi les pièces qu'il soumit aux députés, une lettre signée (Robert) et une lettre signée Pie IX attirèrent une attention particulière. La seconde, dont je ne sais où, était l'ordre autographe au général Latour de quitter Bologne avec ses troupes, afin de venir se mettre sous le commandement du général Zucchi. La première, celle de ministre de Turin, portait, dit-on, en termes très-explicites, que le gouvernement de Piémont désapprouvait la Constitution romaine, ne pouvait ni ne voulait s'y associer, même après sa transformation en Constitution italienne; qu'il offrait toujours sa médiation pour ramener l'ordre dans Rome; qu'il s'engageait à faire maintenir une partie des concessions accordées par Pie IX; mais que par ses concessions il s'en trouvait qui devraient être modifiées et mises plus en accord avec les exigences respectables de la conscience du Pape. La lettre ajoutait de plus, dit-on, qu'en cas d'intervention italienne pour rétablir Pie IX, le Piémont mettrait 5,000 hommes aux ordres de Sa Sainteté. Ce document éclaircit la position; il montrait le nombre toujours croissant de difficultés sans issue, et c'est précisément ce qui a décidé le vote d'une trentaine de républicains en faveur de la République. Je ne chercherai pas à expliquer ce fait, je le constate et l'affirme. Des ce moment, la déchéance était certaine. L'Assemblée, rentrée en séance, se prolongea, d'incident en incident, jusqu'à deux heures du matin; mais l'incertitude n'existait plus que pour les bandes des tribunes; la question a été décidée dans la salle du comité. Les journaux décrivent l'enthousiasme qu'ils ont été assez habiles pour entrevoir dans la population. J'ai été moins heureux; je n'en ai vu nulle part. Les bandes en bonnet rouges qui ont parcouru les rues dans la soirée d'hier en criant: "Huminez!" n'ont pas mieux réussi à faire ouvrir les trois-quarts et deux des croisées. S'il y a eu de la joie dans les esprits, elle ne s'est pas manifestée. M. Mamiani, qui a parlé contre la déchéance, vient, dit-on, de donner sa démission de représentant. Plusieurs officiers instructeurs piémontais ont également demandé à rentrer dans leur patrie. L'intervention qu'elle quelle soit, ne fait plus doute pour personne. Les plus habiles s'y préparent."

ADRESSE AU SAINT-PÈRE.—Les catholiques en Suisse ont pris une part d'autant plus vive aux malheurs du Saint-Père, que Sa Sainteté se trouve persécutée par la même faction à laquelle la Suisse catholique doit toutes ses calamités et ses misères. Malheureux enfants, ils se voyaient appelés à exprimer leurs sentiments de condoléance au Saint-Père par une adresse dont on nous communique les passages suivants:

"La triste nouvelle de votre éloignement de Rome a pénétré dans nos montagnes, et partout elle a excité les sentiments d'une immense douleur. Si nos vœux se sentent le besoin impérieux de déposer humblement aux pieds de Votre Sainteté l'expression de notre affliction et de nos larmes, nous trouvons quelque consolation en voyant les sympathies que le monde tout entier témoigne au Vicaire de Jésus-Christ, dont les souffrances couvrent de gloire l'Église catholique; nous trouvons notre consolation surtout dans la certitude qu'aidé par les ferventes prières qui s'élèvent de toutes les parties du monde, Votre Sainteté ne tardera pas à remonter sur la chaire du Prince des apôtres à Rome. En vous exprimant, Saint-Père, les sympathies les plus respectueuses, les soussignés sont sûrs d'être l'organe de tous leurs compatriotes, qui tâcheront en tout temps d'être les dignes descendants de ces anciens Suisses, qui étaient heureux de verser plus d'une fois leur sang pour le saint-siège."

INDIFFÉRENCE.—En Allemagne, en Prusse notamment, la situation, un moment délaissée, s'aggrave chaque jour. Nos populations dévastées par la misère, nous voyons éprouvées sur le terrain qui se réveille et le combat qui s'allume; ébranlés par des ouragans incontrôlables, au lieu de reconnaître la main de Dieu qui les frappe et s'appesantit sur leurs têtes, ne sont que plus disposés à écouter les coupables émissaires qui, d'une main, leur offrent du pain et de l'argent, et de l'autre, les arment de torches et de poignards. Sans doute quelques-uns voient commencer à y voir plus clair; mais l'obscurité est encore profonde; les mauvaises passions y trouvent l'occasion de se exercer et ne la perdent pas. Le sars qui s'est fait remarquer depuis l'avènement du cabinet de Brandebourg ne nous a pas fait illusion. La fièvre des uns rivalise avec la faiblesse des autres. Nos élections prussiennes, moins détestables que celles de l'année dernière, ont cependant encore bien médiocres. Il est dit fallu exhorter pour ramener la confiance et le courage. Ce qu'il y a de plus lamentable, c'est l'abandon et le découragement qui tombent les âmes honnêtes. On aurait pu penser que le sentiment religieux se réveillerait puissant et vivifiant dans cette désolation des intérêts temporels. Cet espoir n'est pas complètement réalisé. Le désir de conserver la vie et ce qui reste de la propriété semble, chez beaucoup de gens, être la seule préoccupation qui se fasse jour. Il n'y a pas d'hostilité contre l'Église; mais il y a une grande indifférence. Quant au clergé, il n'est ni insouciant, ni négligent dans l'accomplissement de sa mission; mais il trouve peu d'échos, et malheureusement il ne rencontre pas partout dans l'autorité supérieure les encouragements et l'initiative qui lui seraient nécessaires. Dans un de nos grands diocèses, on n'a pas osé tenter de solliciter des fidèles le *Denier de saint Pierre*, et cependant il est hors de doute que cet essai eût réussi au-delà de toute espérance."

AVIS IMPORTANT!!!

A NOS ABONNÉS.

Afin de pouvoir mieux rencontrer les vues de nos abonnés et répondre mieux à leur encouragement, nous nous sommes décidés à n'exiger que la somme de dix chelins courants, par année, pour chaque nouvel abonnement de nos abonnés actuels; c'est-à-dire que nous nous abonnerons à nos abonnés actuels qui souscrivent à nos, deux, trois, six, dix copies de plus, n'aura à nous payer pour chacune d'elles que 10 chelins par an au lieu de vingt chelins. Nous espérons par ce moyen rencontrer les désirs de ceux qui nous encouragent, et leur faciliter les moyens de faire circuler d'avantage les Melanges Religieux, dont ils doivent sentir l'utilité aujourd'hui plus que jamais.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 27 MARS 1819.

LES PRINCIPES DE L'AVENIR.

Après avoir exposé, comme nous l'avons fait dans nos deux dernières feuilles, les hautes raisons religieuses et politiques qui demandent que le Pape ait un pouvoir temporel, libre et indépendant; il nous reste aujourd'hui à répondre à l'Avénir du 14 mars, qui a traité ce sujet dans un article intitulé: "Pouvoir temporel du Pape." Nous avons lu et relu cet article de l'Avénir; nous ne pouvons en croire nos yeux; nous nous imaginons avoir sous la main un journal étranger, un journal protestant et fanatique, ou une feuille socialiste. Pourtant c'était bien l'Avénir. C'était bien ce journal-là qui débattait contre le Souverain-Pontife et comme roi de Rome et comme chef visible de l'Eglise catholique. Il semait en effet difficile de réunir en un moindre espace un plus grand nombre de principes faux et de prétentions révolutionnaires et irréligieuses. C'est ce qui nous obligea à relever un à un et tels qu'ils se présenteront ces faux principes de toutes sortes.

Les dernières nouvelles d'Europe, disent MM. de l'Avénir, nous apprennent la déchéance du Pape, comme roi, et la proclamation de la république à Rome! Si cet acte n'est pas prématuré; si le Pape, le premier évêque de la Chrétienté, repousse les conseils perfides qui l'invitent à se servir des armes étrangères pour ressaisir un pouvoir temporel au nom de celui qui disait: "mon royaume n'est pas de ce monde;" enfin si le sang ne doit plus couler pour le maintien de l'ordre actuel ou pour le rétablissement de l'ordre ancien, nous saluons avec enthousiasme cet événement que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations."

Ainsi, les MM. de l'Avénir ne craignent pas de favoriser, ils saluent avec enthousiasme la nouvelle de la déchéance du Pape comme roi! C'est là le langage de gens qui se disent catholiques! Ils bondissent de joie en voyant le magnanime Pie IX, ce saint Pontife que tout l'univers révère et admire, obligé de quitter ses états pour échapper à la violence, à l'intimidation et peut-être au poignard démocratique. Ils sont remplis d'ivresse en voyant triompher ce que l'Italie a de plus mauvais citoyens et de gens sans principes ni loi. Ce spectacle exalte leur âme; leur contentement ne peut se déguiser ni se contenir. Ils ont beau soulever par l'indignation de tous les lecteurs catholiques; qu'importe, ils veulent parvenir à leur but qui est la diffusion de leurs idées! Ils auront beau par là blesser la loi religieuse de tous leurs concitoyens; cela leur importe peu, ils veulent proclamer la diffusion de leurs idées, et ces idées sont que la foi et l'autorité ne sont plus de mise au siècle où nous vivons. Néanmoins c'est à juste titre que tous les hommes vraiment catholiques s'indignent d'entendre de semblables paroles, proférées par des écrivains qui se disent enfants de l'Eglise et amis de leur pays. Oh! MM. de l'Avénir, ce ballon d'essai lancé par vous de la région des idées irréligieuses et anti-catholiques ne vous portera pas bonheur! Vous aurez, comme vous l'avez déjà, la désapprobation et condamnation entière de tous les catholiques et de tous les hommes, bien pensants! Vous ne le croyez peut-être pas! Eh! bien, écoutez ce qu'écrivit M. Frédéric Gaillardet, ce publiciste distingué qui, plus d'une fois, a reçu l'encens de vos éloges, écrivait le 22 février dernier les lignes suivantes; à coup sûr, vous ne l'accuserez pas de bigoterie et vous ne direz pas que c'est là une diatribe pieuse:

"M. Ledru Rollin, dit-il, annonça des interpellations sur les affaires d'Italie. Il a pris pour texte l'intervention probable des cours de Vienne, de Naples et de Turin dans les affaires de la Toscane et des Etats Pontificaux; mais, des les premiers mots, il a soulevé contre lui l'opinion de la chambre, en disant que la déchéance de l'autorité temporelle des Papes était une bonne nouvelle pour les amis de la liberté. Non, non, s'est-on écrié de toutes parts. L'orateur Montagnard a aggravé cette première faute en ajoutant que Pie IX avait démenti de son peuple. La conscience de tous les gens de bien dément cette accusation contre le Pontife illustre, qui a fait preuve des plus nobles vertus et donné le signal de la liberté italienne. Un pasteur protestant, M. Coquerel, a eu l'heureuse inspiration et l'honneur insigne de venger Pie IX des injures de M. Ledru-Rollin et de ses amis. Il a émis le vœu, comme citoyen, que la France rétablisse le Pape dans son pouvoir temporel."

Eh! bien, nous le demandons à MM. de l'Avénir, si, à l'assemblée nationale de la France, M. Ledru Rollin, qui pourtant est déjà connu pour son dévergondage d'idées et de principes, a soulevé contre lui l'opinion de la chambre, en disant que la déchéance de l'autorité temporelle des Papes est une bonne nouvelle pour les amis de la liberté; que dira le peuple canadien, ce peuple éminemment religieux, éminemment catholique, des MM. de l'Avénir qui proclament comme glorieuse pour la cause des nations la déchéance de Pie IX? Le peuple canadien dira que ces deux doctrines n'en font qu'une, qu'elles sont aussi mauvaises l'une que l'autre, et que la juste condamnation de la première doit s'étendre à celle-ci. A bien plus forte raison, dirons-nous que MM. de l'Avénir sont condamnables de soutenir, par leurs avancées erronées et par leurs citations prétendues historiques, que Pie IX a démenti de son peuple. C'est là une assertion totalement dénuée de fondement, et si nos adversaires ne prouvent pas qu'ils ont dit vrai ou au moins ne donnent

pas des raisons qui puissent les justifier de cet avancé. Le peuple canadien les tiendra pour coupables, à dessein, d'une calomnie atroce envers le Souverain-Pontife. Dans tous les cas, nous dirons avec M. Gaillardet que "la conscience de tous les gens de bien dément cette accusation contre le Pontife illustre, qui a fait preuve des plus nobles vertus et donné le signal de la liberté italienne." Et maintenant, que MM. de l'Avénir nous répondent, qu'ils nous disent s'ils n'ont pas honte d'être moins bons enfants de l'Eglise qu'un ministre protestant! Ce ministre protestant (M. Coquerel) a manifesté le désir, à émis le vœu de voir bientôt Pie IX de nouveau en possession de sa puissance temporelle. Que dites-vous de cela, MM. de l'Avénir? Direz-vous par hasard que M. Coquerel est un de ces hommes qui se donnent la mission de combattre vos notions politiques, et qui s'attachent aux institutions à mesure qu'elles vieillissent, plantes parasites qui ne croissent que sur les masures! Appellerez-vous ce langage-là une diatribe pieuse qui vous fait hausser les épaules! Non, Messieurs; appelez cela un témoignage éclatant rendu à la vérité, à l'évidence. M. Coquerel, quoique ministre protestant, n'a pu s'empêcher de comprendre la justice et le besoin du pouvoir temporel du Pape à Rome; et en homme indépendant, en homme libéral, en homme de cœur, il n'a pas écouté les pensées d'égoïsme et d'injustice qui ont pu s'élever dans son âme; il a rendu justice à Pie IX, il a rendu justice à la papauté; il lui sera tenu compte de cette noble conduite. Mais que ceux-là qui refusent de reconnaître la vérité, que ceux-là qui n'écourent que le mauvais penchant de leur nature, et ne veulent employer envers le chef suprême de l'Eglise catholique, l'évêque des évêques, qu'un langage remarquable seulement par sa couleur schismatique et rebelle; qu'ils rongissent au moins d'être moins libéraux et moins justes envers Pie IX qu'un protestant même, et qu'ils se souviennent qu'il leur sera tenu à eux aussi compte et un compte sévère de leurs paroles de fanatisme, d'irréligion, et de révolution. On n'insulte pas impunément le Souverain-Pontife de l'Eglise catholique, et l'on ne blesse pas non plus impunément la foi religieuse de tout un peuple. Si MM. de l'Avénir s'occupent peu d'avoir du respect pour le chef visible de la religion qu'ils affectent de respecter, qu'au moins ils aient assez de pudeur et de respect pour la conscience et les convictions de leurs semblables, pour ne pas afficher publiquement leur mépris pour la papauté, et leurs erreurs (idées avancées!) en religion!

Mais nous disant ces messieurs, détracteurs du St. Siège: Parlez tant que vous voudrez, c'est la démocratie qui triomphe à Rome, et la démocratie doit l'emporter, puis-que Dieu l'a mise dans le cœur de tous les hommes, comme le sentiment du beau, du bon et du vrai! Mais nous le demandons aux gens de sang-froid, à ceux qui ne veulent pas comme MM. de l'Avénir dénigrer et dénaturer tout qu'est-ce que la démocratie? N'est-ce pas le gouvernement ou la souveraineté réside dans le peuple? Eh! bien, est-ce là le gouvernement actuel des Etats Pontificaux? Une poignée d'aventuriers, de tuchers, d'ambassadeurs et d'assassins, qui s'emparent du pouvoir souverain, et emploient, pour s'y maintenir, les menaces, la crainte, l'intimidation, la corruption et l'assassinat, est-ce là le gouvernement démocratique? Nous ne le croyons pas. Mais les nouveaux Académiciens de l'Avénir nous assurent du contraire; en nous affirmant que c'est la démocratie qui régit à Rome, ils nous disent par là que la démocratie est le gouvernement où la souveraineté réside entre les mains de quelques ambitieux et de quelques mauvais sujets. Voilà encore une des doctrines de ces bons messieurs-là! Ne nous en étonnons pas; en faisant l'éloge des usurpateurs et brigands de Rome, ils veulent accablent le peuple canadien de l'idée de voir quelques audacieux s'emparer de l'autorité souveraine et troner au milieu de nous en maîtres souverains. Mais que ceux qui peuvent en avoir conçu la pensée, se souviennent que c'est là une conception qui ne se réalisera pas; pareilles idées ne s'allient guère à la moralité de notre peuple, qui sait apercevoir le despotisme et la tyrannie, même sous la dorure et le clinquant que MM. de l'Avénir font briller à ses yeux. Notre peuple a trop de bon sens pour se laisser prendre à un piège aussi grossier, et ce que l'Avénir appelle démocratie, il le nomme démagogie, et il a raison. Le pouvoir actuel de Rome n'est en effet qu'une pure démagogie; c'est de la démagogie comme celle qui en 1793 faisait décapiter les rois et massacrer par centaines et par milliers, les prêtres, les vierges et les meilleurs citoyens de la France, cette fille aimée de l'Eglise. C'est de la démagogie comme celle qui, dans le mois de juin dernier mettait les armes aux mains de quelques centaines de socialistes et communistes, et les envoyait à la boucherie ou aux cachots. Peut-être que le but ostensible et la cause apparente étaient différents; mais au fond on trouvait les mêmes passions et les mêmes mauvais principes. C'est ce qui nous fait dire que cette démocratie dont parle l'Avénir n'est que de la démagogie, et que c'est un horrible blasphème que de dire que Dieu l'a mise au cœur de tous les hommes comme le sentiment du beau, du bon et du vrai. Cette démagogie ne fut jamais la créature de Dieu; c'est un monstre enfanté par l'esprit du mal pour la perte de l'homme. Dieu ne l'a jamais mise au cœur de l'homme; car Dieu n'a jamais pu lui mettre au cœur ce qui est l'absence complète du beau du bon et du vrai. Il n'y a que l'irréconciliable ennemi de Dieu à qui l'on puisse attribuer avec justice la paternité d'une pareille invention. Et quoiqu'en disent nos adversaires à longue vue, cette démagogie qu'ils appellent démocratie ne l'emportera pas; les peuples comme les souverains la repousseront avec autant d'horreur, qu'en temps de peste on redoute et l'on fuit celui qui en est atteint.

Tout cela est bien bel et bon, nous répond le journal aux idées avancées; mais si le sang coule pour le rétablissement d'un ordre de choses qui s'en va de lui-même, parce que la base en est vicieuse, ce sang retombera sur ceux qui veulent se partager les peuples comme des troupeaux et qui, au nom de Dieu, ne tremblent pas de faire massacrer leurs frères pour avoir le pûril orgueilleux de siéger sur un trône et de ceindre leurs têtes d'un diadème qu'ils auront arraché, par la force, aux peuples dont ils se disent ironiquement les protecteurs."

Nos adversaires s'imaginent avoir trouvé là un argument sans réplique; ils se complaisent à admirer leur travail et la logique de leurs phrases. Mais d'abord pourquoi feriez-vous retomber le sang qui coulerait pour le rétablissement du Pape à Rome, sur la tête de Pie IX? Est-ce que verser le sang des usurpateurs et sicaires de Rome ne serait pas justifiable? Est-ce que par exemple vous n'êtes pas justifiables de vous protéger contre des voleurs et des brigands? Celui qui

vent vous ravir vos livres, vos habits ou votre honneur, ne s'expose-t-il pas à perdre la vie? Oui, sans doute. Eh! bien, ce que nous disons-là s'applique à la position de Rome en ce moment. Une bande d'assassins, de gens sans aveu, d'aventuriers et de malveillants ont ravi au Pape son autorité suprême; ils se sont imposés à la nation, et usent de la menace et de la violence pour se maintenir au pouvoir. Ne sont-ce pas là des brigands comme ceux qui voudraient vous ravir votre bourse? La seule différence qu'il y ait entre eux, c'est que ceux de Rome sont des brigands plus audacieux et plus coupables. Ne pouvant que par les armes les empêcher de conserver un pouvoir dont les premiers effets entre leurs mains sont la tyrannie, l'intimidation, le pillage et l'établissement de comités de salut public, ne serait-on pas justifiable d'y avoir recours, et pour cela aurait-on à se reconnaître coupable de meurtre volontaire? Non; de même que quelque fois le pouvoir constitué est forcé d'envoyer un corps d'armée contre une bande de pillards qui infestent le pays et d'user envers eux de moyens violents de répression; et de même, par rapport à Rome, en employant les armes contre les Stérhini, les Camini, etc., ce serait faire la classe à des malfaiteurs publics, et le sang qui coulerait en cette occasion ne devrait pas retomber sur la tête de ceux qui voudraient délivrer la société du joug de ces gens sans foi ni loi. Ce sang retomberait sur la tête des instigateurs et des fauteurs de tous les troubles de Rome, de ces gens dont tous les efforts tendent à des bouleversements sociaux, afin d'enrichir ceux qui n'ont rien aux dépens de ceux qui possèdent. Car tous ces turbulents et tous ceux qui les valent et les appuient, montent par leurs actes qu'ils sont des admirateurs des doctrines de M. Proudhon, et s'ils ne craignent le ridicule, ils crieraient volontiers avec lui que la propriété est le vol.

Quant à dire, en parlant du pouvoir temporel du Pape que "c'est un ordre de choses qui s'en va de lui-même," c'est une assertion des plus ridicules; mais ajoutons-les, c'est "parce que la base en est vicieuse." Nos lecteurs doivent juger de cet avancé par les deux articles que nous avons publiés dans nos dernières feuilles au sujet du pouvoir temporel du Pape. Ils doivent examiner si, à l'heure qu'il est, le Pape a moins qu'un neuvième siècle besoin d'être au prince temps et libre et indépendant de l'autorité d'aucun autre souverain, ils se conviendront qu'aujourd'hui, plus que jamais, la liberté entière doit être laissée au Souverain-Pontife, et qu'il ne peut l'avoir qu'en étant souverain indépendant dans ses états et hors de ses états. Quant à savoir si la base de ce pouvoir est vicieuse, comme le prétendent les MM. de l'Avénir, nous référons à nos deux précédents articles sur ce sujet; on y trouvera des preuves incontestables du contraire. D'ailleurs, écoutez ce que dit à ce sujet M. Pierre de Roux dans ses lettres sur l'Italie: "On a jugé convenable, dit-il, de donner un chef visible de tous les pasteurs une indépendance territoriale, un pays essentiellement consacré à la religion, où toutes les puissances chrétiennes fussent représentées; où elles pussent, par leurs ambassadeurs discuter librement sur un terrain neutre les grandes questions relatives au gouvernement ecclésiastique de leurs états respectifs. Système honneur d'une liberté vraiment évangélique! Il faut donc l'inventer, dit-il à cet égard un grand publiciste, s'il n'est déjà réalisé. C'est le conseil amphitryonien de l'Eglise universelle: le Concile et son auguste chef siégeant à Rome, sont réellement pour les souverains qui communiquent avec eux par leurs députés, ce qu'étaient, pour le repos de la Grèce, les amphitryons à Delphes ou aux Thermopyles, des conciliabules perpétuels." Maintenant est-ce donc ce système honneur, système qu'il faut inventer s'il n'existe pas, dont MM. de l'Avénir disent que la base est vicieuse? Oui, c'est ce système-là; jugez, amis, lecteurs, de la logique et des idées avancées de nos modernes réformateurs. Oh! il n'y a pas à s'y tromper: la science des MM. de l'Avénir provient, au fond, et immédiatement, d'une source royenne par l'Eglise. Les doctrines de l'Avénir sont en effet les mêmes que celles de son confrère de Paris (l'Avénir de 1811 et 1832); ce sont les mêmes doctrines que celles des Paroles d'un croyant et des Affaires de Rome; ce sont enfin les doctrines de M. De Lamennais, cet auge déchu dont l'Eglise pleure la perte. Ces compatriotes MM. de l'Avénir sont pour prêter leur appui à tous ceux qu'ils entreprennent de croire opprimés. Sans doute qu'il leur est venu à l'idée que M. De Lamennais pouvait bien être une victime du pouvoir despotique (?) du Souverain-Pontife. De suite, ils prennent sa cause en main, ils se pénètrent de ses idées et de ses doctrines, et les reproduisent en 1819 pour faire voir leurs idées avancées, et peut-être même pour montrer combien il leur coûte peu de régenter les ministres, les évêques, les rois et le Souverain-Pontife lui-même! Il est bien vrai que leurs principes sont destructeurs du bon ordre et contrairement même à la croyance de tous les catholiques; n'importe il faut proclamer ces principes, et tenter de faire triompher les idées de M. De Lamennais.

Nos lecteurs se conviendront d'avantage de la vérité du rapprochement que nous venons de faire, à mesure que nous avancerons dans ce travail. Nous n'irons pas plus loin dans la feuille de ce jour, afin de ne pas trop fatiguer leur attention, et pouvoir mieux remplir notre tâche.

DE LA LOYAUTÉ.

Nos lecteurs se rappelleront facilement que, vendredi dernier, nous leur annoncions que plusieurs des lecteurs de l'Avénir, à St. Hyacinthe, l'Assomption, Boucherville, etc., dégoûtés des principes de ce journal-là, venaient de le renvoyer et n'en voulaient plus. Eh! bien, le lendemain les rédacteurs de l'Avénir régalaient leurs lecteurs d'un article sur ce sujet; et chose étrange, le numéro de leur feuille qu'ils nous envoyaient ne contenait pas l'article en question! Comment expliquer un fait pareil? Est-ce là ce que l'on appelle de la loyauté? Pourquoi supprimer, dans la feuille qu'on nous envoie, un article par lequel on nous injurie de toutes manières? Est-ce que par hasard on aimerait à faire effet dans les campagnes, avant que nous puissions avoir connaissance d'un semblable écrit? Ou bien, aurait-on peur de nous attaquer loyalement? Peut-être même est-ce là ce que MM. de l'Avénir un péché d'habitude, et peut-être sont-ils dans la coutume de réguler leurs lecteurs de la campagne d'articles, qu'ils ont bien soin de dérober aux yeux de leurs adversaires politiques et religieux? Ce sont là autant de questions auxquelles les lecteurs consciencieux ne manqueraient pas de trouver des réponses satisfaisantes. Toujours est-il que l'arti-

cle a été écrit, et que maintenant, grâce à l'obligeance d'un ami, nous l'avons en notre possession.

Les Rédacteurs prétendent que notre avancé n'est pas correct (nous supprimons ici les jolies épithètes de menteur, faux, etc.). Eh! bien, nous, jusqu'à preuve du contraire, nous maintenons notre avancé, parce que nous avons tout lieu de le croire correct. D'ailleurs nous espérons pouvoir donner bientôt d'autres détails. Les rédacteurs avaient ingénument qu'ils ont perdu deux (!!!) abonnés à St. Hyacinthe, deux (!!!) en ville, et un à Longueuil. Mais ajoutent ils, "nous en avons reçu dix nouveaux en échange!" Re Marquez bien, lecteurs, ce chiffre rond, 10. Ce n'est ni 7, ni 8, ni 9; c'est juste dix!! Ça donne si bien le mot dix. Les rédacteurs se disent en effet: "Les lecteurs feront un rapprochement entre la perte et le gain; ils verront qu'il y en a eu cinq de perdus, mais dix de retrouvés; ça leur sautera aux yeux, c'est tout ce qu'il nous faut." Avouons néanmoins que les rédacteurs de l'Avénir sont très-élucubrés, non seulement dans leurs expressions qui sont toujours marquées au coin de la politesse, mais encore dans le nombre de leurs abonnés. Mais quand ces messieurs se mettent à prendre leur sérieux et à se fier, ça ne badine plus; cieux et terre, tremblez. "Nous ne pouvons retenir notre indignation," nous disent les messieurs de l'Avénir. Mais en vérité c'est une position très-pénible! Vous avez toute notre sympathie, nous comprenons bien à vos douleurs. Pourtant si vous voulez bien nous en croire, excellents confrères, vous ne ferez plus d'efforts, et vous laisserez aller votre indignation. Ne vous épouvez pas inutilement; donnez la clef des champs à votre robuste indignation; et puis qu'elle soit vagabonde et dévergondée, vous n'en serez pas responsables, et vous aurez fait tout en vous pour lui empêcher de bons principes.

Mais, reprennent nos doucereux confrères, "on voudrait faire croire à ceux qui reçoivent l'Avénir actuellement, qu'ils ne sont pas catholiques!" Voilà qui est plus grave; aussi nous frissons de côté le langage, et nous disons sans crainte "qu'il faut être bien indifférent sur le chapitre de la religion pour souscrire à l'Avénir." C'est en effet ce papier-là qui se réjouit des malheurs de Pie IX, condamne les actes des Papes, prêche la révolution, et couronne ses mauvais principes de la sentence suivante:

"Les rois s'en vont. Qu'ils soient Pape ou laïques, il faut qu'ils disparaissent; c'est la loi de nos jours."

Eh! bien! les lecteurs de l'Avénir croient-ils pouvoir, comme catholiques, encourager une feuille qui a de pareils principes? Nous laissons à leur bon-sens, nous laissons à leurs sentiments religieux, nous laissons à leur conscience à répondre à cette question. Quant à nous, nous le répétons: des catholiques ne peuvent pas encourager un pareil journal. Tous les hommes de sang froid et de religion seront de notre avis.

NOUVELLES A LA MAIN.

Le Morning Courier, parlant de l'élément de Toronto, termine son article comme suit: "Ce sont là les premiers fruits de la conduite atroce du ministère qui voulait payer les rebelles pour s'être révoltés, et nous prophétisons que ce n'en est pas la fin!" Est-ce que notre confrère par hasard aurait à ce sujet des renseignements certains?

La Gazette de Montréal, parlant de M. Papineau au sujet de bill de représentation, dit: "Il savait que son vote donnerait à sa race (les Canadiens-Français) le contrôle sur cette province, mais il a refusé de le donner, parce qu'il était contraire à ses principes!" Aux prochaines élections, dit encore la Gazette, "personne ne sera aussi dédaigné que lui, parce qu'il a donné ce vote!" Les conservateurs, dit le Morning Courier, doivent veiller à ce que le Ministère et le Parlement actuels ne viennent pas une seconde session!" Quant à l'annexion, ajoute le même journal, "nous sommes parfaitement sûrs qu'en général le pays est opposé à tout changement de cette espèce. Dans cette persuasion, nous ne croyons pas nécessaire de présenter d'arguments pour prouver que, sans l'annexion, nous pourrions être, de bien des manières, dans une position beaucoup plus mauvaise que celle que nous avons aujourd'hui."

La Gazette de Montréal de vendredi dernier essaie de diminuer la haute opinion que le public a de l'honnêteté politique de M. Baldwin. Après lui avoir donné quelques jolies épithètes de sa façon, la bonne Gazette l'appelle un Jésuite! Dans l'insertion de ce journal-là, le mot Jésuite est une insulte. Mais nous sommes certains que tous les hommes justes et sans passions reconnaîtront dans ce titre l'éloge de M. Baldwin, et comprendront par-là que la Gazette lui reproche d'être trop honnête, trop instruit et trop bon citoyen.

Le Herald de New-York (du 16) dit en parlant du Canada: "On doit regretter que le bill introduit dans le congrès, pour établir la réciprocité de commerce entre les Etats Unis et le Canada, ne soit pas devenu loi durant la dernière session; mais nous ne doutons nullement qu'on ne s'en occupe de bonne heure dans le mois de décembre prochain, et qu'on ne législate promptement sur ce sujet. Nos amis du Canada peuvent être sûrs que c'est là une question populaire aux Etats-Unis, et qu'elle sera emportée avant longtemps."

La Gazette Officielle de samedi contient une proclamation, offrant £50 de récompense pour la découverte et l'appréhension de la personne ou des personnes qui le 12 du courant, ont tenté d'incendier la maison de M. Mc Namee au coin de St. Marie.

Le Transcript de samedi, parlant de M. Papineau, dit: "Il est inflexible, justement de la même manière que Robespierre était inflexible; mais comme Robespierre il n'est pas incorruptible. Maximilien aurait certainement rejeté les £1000 que Louis-Joseph a reçus."

Nous voyons, par le Pilot d'hier, que tout l'établissement de ce journal-là sera vendu le 20 avril, et cela parce que les propriétaires sont ruinés par le verdict qui vient d'être rendu contre eux. Nous espérons pourtant qu'il n'en sera rien, et que nos confrères du Pilot trouveront moyen de continuer leur utile journal.

Nous avons le plaisir d'annoncer que Mgr. de Montréal continue à avoir du mieux, quoique sa convalescence se paraisse devoir être longue.

Nous voyons que M. Morrison doit introduire aujourd'hui un Bill pour amender la loi du Libelle.

Le CHOLÉRA disparaissait à Glasgow; dans toute la dernière semaine, il n'y avait eu que 15 nouveaux cas dont deux seulement ont été funestes.

Les détails sur l'émeute de Toronto ne nous étant parvenus que par les journaux toriens, nous attendrons la réception des journaux réformistes pour en parler.

RAPPELEZ-VOUS !!

VOTE SUR LE BILL DE REPRESENTATION. POUR: Cinquante-cinq Libéraux!!! CONTRE: MM. Louis-Joseph PAPINEAU, LYON, Johnson et dix sept Tories!!!!

ARRIVEE DU STEAMER CANADA.

Il y avait eu une petite baisse (en Angleterre) dans les céréales; néanmoins il se faisait des ventes considérables. La proposition de M. Cobden, pour réduire le Budget de la somme de £10,000,000, a été perdue à une majorité de 197 voix. Il a été déposé sur la table de la chambre des communes, un document qui montre que les gouvernements Européens seraient prêts à user de réciprocité avec l'Angleterre sur le sujet de l'abrogation des lois de navigation. Dans l'Inde, il y a eu une bataille désespérée entre les Anglais sous les ordres de Lord Gough et les Sikhs sous ceux de Rajah Sing. Les Anglais ont été battus, ils ont eu 95 officiers tués et ont perdu 2,500 hommes! L'ennemi a de plus capturé aux Anglais 4 à 5 pièces de campagne et quatre ou cinq drapeaux. Le régiment de la cavalerie du Bengale s'est déshonoré en prenant la fuite, et l'on craint qu'il n'en soit de même de deux régiments de dragons anglais. Lord Gough est remplacé par sir Charles Napier. —En France il n'y a rien de nouveau. —En Italie, les Autrichiens sont entrés à Ferrare, sur laquelle ils ont levé une contribution de 200,000 scudi, qui auraient été envoyés au Pape. La Toscane a terminé sa révolution; Livourne et Florence ont proclamé la République, et maintenant il y a une République centrale en union avec celle de Rome. —En Hongrie, les Autrichiens ont battu et ont été battus. Les Allemands n'aimant pas les déprédations des insurgés de la Hongrie, ont appelé les Russes à leur secours; ceux-ci occupent maintenant Croustadt et Hermannstadt. —Les nouvelles des désastres de l'Inde, et les allures de la Russie qui paraît vouloir agir en Italie et en Hongrie, ont répandu en Europe, un malaise général qui nuit beaucoup aux affaires commerciales.

Nous accusons réception, avec remerciements, du court traité sur l'Art Episcopaire. C'est un petit ouvrage fort utile et fort recommandable. Il devrait être adopté et suivi dans les Ecoles, et se trouver entre les mains de la jeunesse. Nous espérons que M. Gendron, qui le publie, rencontrera tout encouragement qu'il mérite à cet égard. — Voir l'annonce.

Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs au discours de l'hon. M. Lafontaine, publié sur la première page de notre feuille. Ils se convaincront par là de plus en plus du vote anti-national et impatriotique donné par M. L. J. Papineau sur la question de la représentation.

AFFAIRES DE ROUTINE.

(Voir la dernière page.)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 23 MARS, 1849. — Le nombre pour la ville de Sherbrooke, se lève, et informe M. l'orateur et la chambre, que le comté de Sherbrooke n'est pas représenté, vu la mort de Samuel Brooks, écuier, membre pour le comté de Sherbrooke. Puis il fait mention, secouru par l'hon. M. Baldwin, qu'il soit résolu: Que par respect pour la mémoire de feu Samuel Brooks, écuier, membre de cette chambre, cette chambre s'ajourne. — Adopté. Et la chambre s'ajourne en conséquence à lundi prochain.

M. LE BRAS ARMÉ.

Le 20, sur le Canotier du 16 du présent, une autre communication s'écrit de St-Jac. Cette fois, notre héros vient en avant avec ses 91 ans au milieu. Qu'il me soit permis de dire que dans ce tableau statistique, que le temps ne me permet pas de discuter en ce moment, il y a certainement quelque chose d'exagéré et de contraire aux faits; par exemple, ce qui regarde les marchands de Kamouraska. Car on peut dire avec vérité qu'un seul marchand de la Rivière du Loup fait plus d'affaires à lui seul que tous les marchands de Kamouraska. Salut comté! le mon-tant, en valeur, des marchandises qui se débarquent tous les ans au quai de M. Thomas Jones à la Rivière du Loup, pour cette place, les charbonnières, et Madawaska! Eh bien, je vais le lui dire — Ce montant est de 255,000 et plus!! Jolie somme, n'est-ce pas, M. Salut! Quant à un certain nombre de pièces, je suis bien persuadé qu'il y a mal-entendu de leur part, parce que je pense que la plus forte partie des pièces, qui ont signé ce certificat, ne s'ait ni lire ni écrire, et en conséquence je pense qu'ils ont été induits en erreur; car il est bien connu particulièrement par les pièces eux-mêmes et de tout autre manière qui connaît le comté de St-Laurent que l'Isle St. Barnabé à Rimouski n'est pas un port de mer, puisque du vent de nord-est les vaisseaux ne peuvent y tenir. La houle y est tellement grosse qu'un vaisseau dans cet endroit est comme en pleine mer, et pire encore; car il peut dans un moment se briser en pièces sur les cailloux. L'Isle St. Barnabé est au moins à une demi lieue de la terre ferme. Quant à la rivière Rimouski, assurément elle n'est pas navigable; elle est remplie de cailloux. D'ailleurs voyez sur la carte du fleuve St. Laurent, et surtout sur celle faite dernièrement par le capitaine Dayfield, si l'Isle St. Barnabé et la rivière Rimouski y sont désignées comme ports de mer; nous assurément non. Il faut donc espérer que Messieurs les Pilotes, tôt ou tard, recevront une généreuse récompense de la maison de la Primité, pour avoir donné un certificat si scientifique; car un tel certificat de leur part peut causer de grands malheurs aux bâtiments d'outre-mer. Il faut néanmoins espérer que le capitaine Foxer, notre intelligent et actif maître de port, avec sa surveillance ordinaire pour le bien public, prendra connaissance du document en question.

Nous ne publions qu'une partie cette correspondance, parce que nous n'avons pas le nom de l'auteur. NAVIGER. — Le synode général protestant du parlement baptiste, dont nous avons annoncé la convocation pour le 28 janvier, a été effectif, vint assemble ce jour-là à Anspach. On pourrait d'avance en croire l'histoire, qui se composera d'interminables disputes entre les sécularisés orthodoxes et les rationalistes; disputes qui ne conduiront à aucun résultat. — On a été également sur-

pris de la nouvelle de la mort du pasteur Wegscheider, de Hall, l'un des plus puissants coryphées du rationalisme prussien, l'émule des Schleiermacher, des Pauls, etc. Toute cette école professe, comme l'on sait, le panthéisme hégélien dans toutes ses ramifications anthropologiques. Ce malheureux est mort le 26 janvier, âgé de 77 ans, emportant dans sa tombe les regrets et les éloges de tous les incroyables allemands.

DE TOUT UN PEU.

BONS-PROVINCIAUX. — Au 23 mars, il avait été émis pour £2674-10 de Bons-Provinciaux il en était rentré pour £147,785, il y en avait encore en circulation pour £119-625.

TRUITE. — Le Herald rapporte que ces jours derniers on a pêché dans un rivièr de la seigneurie de la Petite Nation une truite qui pesait 27 livres.

LOYAUTÉ. — Nous lisons dans le Morning Courier de samedi: " nous devons fidélité à notre REINE, mais nous ne la devons à aucun ministre partisan, que ce soit des radicaux ou des conservateurs; et nous nous reconnaissons le droit de nous débarrasser d'un tel Ministère, par tous les moyens qui se présentent à nous, moyens constitutionnels s'ils est possible, mais, dans le cas contraire, par tous autres moyens sans manquer pour cela à la fidélité due à la Couronne." De pareilles paroles ont-elles besoin d'être commentées?

GENÉROSITÉ. — S. E. le gouverneur général vient de faire transmettre de sa part un chèque de \$40, pour venir en aide aux nécessiteux de Gaspé. Cet acte aura des imitateurs.

INCENDIES. — Samedi matin, le feu a consumé, sur la Rue La Duchetière au faubourg de Québec, deux maisons en bois et leurs dépendances. Dimanche matin, la maison occupée par MM. Mead et cie. et M. Peltier (cordonnier), au coin des Rues St. Gabriel et Notre-Dame, est devenue la proie des flammes. L'édifice était assuré pour \$3000. Hier matin, le feu a consumé deux autres maisons au faubourg des Récollets.

ROMMAGES. — On se souvient que l'année dernière, la diligence du Haut-Canada La péri, à la Chine, et que plusieurs personnes y ont perdu la vie. M. Russell fut néanmoins recueilli à moitié gelé et il dut se faire porter les deux mains et un pied. Il a poursuivi en domages la compagnie des diligences du Haut-Canada, et il a été prouvé que le cocher était ivre au moment de l'accident, et que la nuit était bien claire, il était facile d'éviter pour lui ce malheur. Le jury a donc rendu en faveur de M. Russell un verdict de £4500.

SŒURS DE CHARITÉ. — Nous apprenons avec plaisir qu'il est question d'établir des Sœurs de Charité à Québec.

GASPÉ. — Il paraît que la détresse est bien grande dans le district de Gaspé; ce qui rend les vols fréquents. Tout dernièrement deux magasins à Port Daniel et un autre endroit, ont été défoncés durant la nuit, et l'on en a enlevé une grande quantité de denrées.

TORONTO. — Les importations de Toronto, en 1848, se sont montées à la somme de £191310, et les exportations à £224348. Les droits y ont rapporté: en 1846, £20858 en 1847, £31266; en 1848, £27752.

UN CHEVAL DISTINGUÉ. — Le Mercury de Québec rapporte que ces jours derniers un cheval y a pris le mors aux dents, dans la Basse-Ville, et s'est précipité en bas d'un quai de la hauteur de 15 pieds. Il n'en a pas moins continué sa course prodigieuse sur le pont de glace jusqu'à la Pointe-Lévi, de l'autre côté du fleuve, où l'on a pu l'arrêter et le ramener à la ville.

NOUVELLE. — A l'heure où nous mettons sous presse nous recevons une lettre de Sandwich, chef lieu du comté du Col. Prince, qui nous annonce qu'une assemblée y a eu lieu en faveur de l'indépendance, malgré l'opposition des Tories, et plusieurs rixes sérieuses suscitées par ces derniers. MINERVE.

CINCINNATI. — Cincinnati paraît devoir bientôt devenir le marché pour les vins américains. En 1848, il s'y est fait 55,000 gallons de vin.

EGLISE. — A Morristown, dans le New-Jersey, dit le Freeman's Journal de N. Y., il vient d'être consacré une nouvelle église catholique; elle a 58 pieds sur 38. L'évêque consacrateur était Mgr. Hughes, évêque de New-York.

LES LACS. — Sur les Lacs des états de New-York, de Pennsylvanie, Illinois, Ohio et Michigan, il y avait, en 1847, un tonnage de 1013408 tonneaux, et en 1848, de 1166156; donnant en 1848 une augmentation de 142748 tonneaux.

M. DILLON. — M. John B. Dillon, réfugié politique à New-York, et tout dernièrement encore un des membres les plus distingués du Barreau de Dublin en Irlande, vient d'être admis, par la Cour suprême de l'Etat de N.-Y., à pratiquer comme Avocat, etc. C'est un homme de grands talents.

CHICAGO. — Il y a eu une inondation à Chicago causée par la crue des eaux. On estime la perte actuelle à \$400,000.

DÉPART. — L'Americain à son départ de Boston pour l'Angleterre, avait à son bord le Rév. M. Wilkes et le Major Douglas, de l'armée anglaise.

BURLINGTON. — Il va être construit près de Burlington une nouvelle église catholique.

JAMAÏQUE. — Des nouvelles de la Jamaïque nous apprennent que la chambre d'assemblée vient de refuser les subsides. La colonie est dans un état des plus déplorable sous le rapport financier.

CONVERSION. — Le 5 février, Madame Mary Rhetigan de la Paroisse de Bullinacourty, Irlande, a fait son abjuration du protestantisme, et a été reçue dans le sein de l'Eglise catholique.

POUR LA CALIFORNIE. — Le Free Press de Clonmel en Irlande rapporte que dernièrement l'on a expédié, des environs de cette ville-là, six tonnes de whiskey destinées à la Californie!

IRLANDE. — Les journaux étrangers nous apprennent qu'en Irlande la misère et la famine y règnent en maîtresse. Tous les jours, il y meurt plusieurs personnes de faim.

TEMPÉRANCE. — En France, il se consomme annuellement 41,561,429 gallons de vin, 9,245,425 gallons d'eau-de-vie, 225,000 gallons de rum, 221,705,40 gallons de cidre et 740,215,50 gallons de bière. On conclut de là que, l'un portant l'autre, chaque individu consomme chaque année 43 gallons d'alcool!

CONVERSION. — J. Aspinall, éc., avocat en Angleterre, vient de se convertir à l'église catholique, dans le diocèse de Rochester.

UN NOUVEL AVEQUE. — Le Transcript de Roston a tort de s'étonner de la nomination, par le Saint-Siège, d'un évêque de Californie. C'est là une habitude aussi vicieuse que le catholicisme, et dans laquelle les questions de nationalité n'ont rien à voir. — Notre confrère a fait dans cette circonstance du patriotisme tant soit peu aventureux. Courrier des Etats Unis.

SANTA ANNA. — On ne saurait le méconnaître; malgré toutes ses défaites, malgré tant de pompes promises si tristement démenties, le nom de Santa Anna conserve encore son influence sur une partie notable du peuple et de l'armée. Pour tous ceux qui, n'écouant que la voix d'un fol orgueil national, eussent préféré l'annexionnement du Mexique à la paix de Guadalupe, le généralissime est resté l'idéal de cette obsession aveugle qui, sous le voile du patriotisme, entraîne les pays à leur perte, et dont tout le mérite consiste à ne jamais céder. L'opposition constante de Santa Anna aux négociations, ses protestations contre le traité du 2 février, l'ont environné aux yeux de certaines gens d'un prestige que l'éloignement contribue singulièrement à accroître. Tel est le pouvoir des mots, que son refus de participer aux actes qui ont sauvé le pays, au prix d'un sacrifice rendu inévitable par ses fautes, peut devenir un jour un autre moyen d'influence et d'action aussi puissant que dangereux, entre les mains de ses partisans.

GUATEMALA. — Le Guatemala paraît sur le point d'entrer dans le malheur. L'insurrection des Indiens des montagnes, un moment triomphante, puis comprimée, reparait aujourd'hui plus forte et plus menaçante qu'un premier jour. A la date du 29 décembre, la capitale (Guatemala) était déclarée en état de siège; au-delors quatre mille insurgés en armes l'environnaient; le gouvernement, incapable de résister, avait vu rejeter par eux les conditions d'une capitulation humiliante qu'il s'était abaissé à leur proposer.

BRÉSIL. — La rébellion se met de la partie au Brésil. Nous avons déjà parlé des troubles de Pernambuco, mais, franchement, il est très difficile d'y rien comprendre jusqu'ici. Aujourd'hui nous savons à peu près à quoi nous en tenir. Il s'agit d'un antagonisme de races. Les habitants de la campagne ont organisé une sorte de croiade contre le gouvernement en même temps que contre les résidents étrangers. La suppression arbitraire d'un journal libéral a mis bon nombre d'habitants de la ville dans les rangs des insurgés, et c'est alors que ceux-ci se croyant assez forts ont tenté le coup de main dont il a été question. Le 22 janvier, une double attaque a été dirigée contre Pernambuco, et ce n'est qu'après plusieurs heures d'un combat acharné, que les troupes du gouvernement sont rentrées victorieuses. Deux cents insurgés sont restés sur le champ de bataille; un nombre à peu près égal s'est noyé dans la précipitation de la fuite; deux cents autres sont demeurés prisonniers.

ANGAETERRE. — Mgr. Walsh, vicaire apostolique de ce district, a rendu son âme à Dieu dans la journée du dimanche, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. Mgr. Walsh doyen des évêques catholiques de l'Angleterre, avait rétabli un glorieux et fécond apostolat dans le district du centre, et Birmingham gardera à jamais le souvenir des grandes œuvres de qu'il a fondées dans ce district. Appelé depuis peu de mois à Londres, il devait y recevoir, par suite de l'organisation hiérarchique depuis longtemps projetée, le titre d'Archevêque de Westminster. Ses vertus apostoliques, sa science théologique, son expérience et sa réputation de sainteté, l'avaient désigné au Saint-Siège comme le prélat que les intérêts de l'Eglise en Angleterre appelaient à la tête de son évêché. A Londres comme à Birmingham, Mgr. Walsh avait su gagner, par l'amour de ses rapports et la charité de son zèle, le respect et l'estime de tous les protestants, qui regrettaient sa perte aussi vivement que les catholiques. Mgr. Wiseman, qui à Londres comme à Birmingham, avait rempli les fonctions de conducteur de Mgr. Walsh, lui succède comme vicaire apostolique de Londres.

FRANCE. — Joseph Bonaparte, qui doit se rendre à Madrid en qualité d'ambassadeur, insiste pour rester à Paris jusqu'après les élections, qu'il veut diriger de manière à consolider le pouvoir de son parent à la tête de la République.

M. Ledru-Rollin a interpellé le ministère sur les affaires de Rome. Il lui a été répondu que le gouvernement français n'en avait reconnu le nouveau gouvernement romain qu'après avoir examiné ses actes; que, d'ailleurs, le ministère avait à cœur d'assurer au Pape la situation qui convient à un prince temporel placé à la tête de l'Eglise catholique.

NAPLES. — Les affaires de Naples et de Sicile n'ont fait aucun pas, et il est probable qu'elles resteront dans le statu quo, jusqu'à ce que les négociations des différentes puissances à Bruxelles aient fait quelques progrès. M. Somereau est arrivé de Vienne à Londres, dans le but de régler avec lord Palmerston les préliminaires du congrès de Bruxelles.

NAPLES. — D'après des nouvelles de Naples du 7 février, données par la Gazette de Cologne du 10, la chambre des députés napolitains aurait refusé de voter le budget, et demandé au roi la dissolution du ministère. Cette dernière était signée par soixante-sept députés; mais le roi paraissait peu disposé à céder à cette présentation, qui du reste n'avait pas réuni la majorité des votes.

LES Russes EN HONGRIE. — La Gazette de Breslau annonce qu'un corps de 10,000 Russes, sous le commandement du général Engelhardt a occupé les forteresses de Hermannstadt et de Kronstadt. L'art de, daté de la frontière de Hongrie, le 10 février, se termine par quelques nouvelles. " Les troupes russes, commandées par le général Luder, sont entrées dans la Transylvanie sous les ordres du général Engelhardt, lit cette feuille, et ont occupé la forteresse de Kronstadt ainsi que Hermannstadt. On sait que les habitants de cette ville avaient prié le général Puchner d'appeler à leur secours les Russes, et que, sur le refus du général, ils se sont adressés directement au général russe, qui, d'après des instructions reçues de Saint-Petersbourg, s'est mis immédiatement en marche.

ANECDOTE. — Il court par le monde une petite histoire, qui, au moins, le mérite de l'actualité, si elle n'est pas réellement vraie. Il y a quelques jours, un cocher de Cabriolet voyait monter dans sa voiture un bourgeois, qui s'inclinait, pendant la route, de l'étern des affaires et de l'opinion. " Ça ne va pas encore trop bien, disait le cocher; nous avons pourtant voté pour Louis-Napoléon avec une entière confiance; mais soit qu'il ne puisse pas agir, pendant que l'Assemblée est encore réunie, soit que son ministère l'arrête, on ne marche pas à moins toutefois que ce ne soit à reculons. Et alors, gare aux orniers! Cependant, on ne s'en prend pas encore trop au président, mais cela ne tardera pas, s'il n'y a pas du nouveau." Le bourgeois, qui n'était autre que le président de la République, en descendant du cabriolet, força le cocher à accepter 20 fr.

BEN GENTILE. — Voici une nouvelle réaction du génie démagogique, c'est l'imitation de la fameuse ligne Wehmuque. On lit dans le Pensiero italiano: " Robert Blum aura des

vengeurs. Une société secrète s'est fondée; on le sait, sans savoir qui la compose. La sainte Wehmuque est rétablie sous le nom d'Association de la mort. Tous ses membres, à leur admission, jurent de renoncer à la vie pour exécuter les sentences du tribunal secret. Les hommes d'état seront jugés."

UNE BONNE ACTION ET UNE BELLE PAROLE. — Hier au soir, dit un journal de Paris, en traversant le Palais-National, nous avons été témoin d'un fait qui a excité une certaine sensation. Un homme d'une cinquantaine d'années, les vêtements en lambeaux, les yeux éteints, et dans un état complet de prostration, était assis sur un des bancs qui entourent le Palais-National. Un gardien de Paris l'a secouru fortement pour le faire lever; mais l'individu paraissait ne rien sentir, ne rien comprendre. Tout-à-coup, un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, vêtu avec une certaine élégance, s'approche de ce malheureux, lui remet une pièce de 5 fr., et, à l'aide d'un commissionnaire, le fait conduire chez un traicteur voisin. Un des témoins de cette scène ayant dit au jeune homme que l'individu qu'il venait de secourir n'était pas digne de son intérêt: " Eh bien! qu'importe, a répondu celui-ci; il n'y a que ceux qui ne font rien pour les malheureux qui ne se trompent jamais."

LES DÉMOCRATES. — Le gouvernement provisoire de Florence annonce des préparatifs de guerre contre le Piémont. C'est donc ainsi que les démocrates comprennent la nationalité italienne!

MISSIONNAIRE. — Quatre prêtres du séminaire des missions étrangères, partis de Paris le 8 de février, se sont embarqués à Nantes pour la Chine. Ce sont MM. Lamy, du diocèse d'Aire; Labonne, du diocèse de Bayonne; Bonnard, du diocèse de Lyon, et Marizien, du diocèse de Langres.

LA BANQUE DE PROUDHON. — Le Peuple annonce que la banque de M. Proudhon a déjà réuni 15,172 fr. de souscriptions, savoir: 4,135 fr. d'actions détachées, 502 fr. de coupons d'actions, 10,525 fr. de souscriptions d'actions. Il y aura en outre 1,275 adhérents à la banque.

PÉTITION IMPORTANTE. — M. Anthony Barclay, consul britannique à New-York, vient d'adresser à la législature d'Albany une pétition dans laquelle il demande la permission de posséder dans l'Etat, malgré sa qualité d'étranger. Il déclare que son intention et celle de ses enfants est de se fixer aux Etats-Unis; mais en même temps, il ne peut avoir recours au bénéfice de la naturalisation, qui serait incompatible avec ses fonctions consulaires. La pétition est soumise en ce moment à l'examen d'un comité.

LES OMNIBUS A NEW-YORK. — Le nombre des omnibus qui sillonnent chaque jour les rues de la métropole américaine est de 370; la somme qu'ils paient à l'administration municipale pour droit de patente est de \$6,690.

L'esprit ne se contente plus de courir les rues, il valet ou tout au moins il essaie de voler. Une des plus élégantes boutiques d'horlogerie de la rue Neuve-Lafitte a pour propriétaire M. Génétreau émule de Bréquet et de Lépine. Ces jours derniers, M. Génétreau était absorbé dans une grande affaire; il tirait les roues (ou les présidents) en famille. Au moment où la fête traditionnelle venait de lui disconvenir la royauté (ou la présidence) du destin, M. Génétreau, entendit faire drin! drin! dans sa boutique. Ce n'était pas le Lion empuilé qui élançait, c'était un communiste de la Force qui travaillait à briser une vitre et à faire râlâ sur les chronomètres de la montre.

Pourquoy prenez-vous ma marchandise? demanda l'horloger en saisissant le travailleur au collet.

Pour vous rendre service, répondit l'ancien retardataire.

Comment, pour me rendre service?

Certainement, n'avez-vous pas écrit sur votre porte Génétreau?

C'est juste; mais comme de vos pareils la salle Saint-Martin n'a jamais assez, je vais vous expédier à la Préfecture.

NAISSANCE.

A Verchères, le 20, la dame de M. le Dr. H. A. Malhiot, a mis au monde une fille.

A Montréal, la Dame de J. G. Barthe, Ecr., a mis au monde une fille.

En cette cité, le 23, la dame de Charles C. Spéniard, Ecr., no aîre, a mis au monde une fille.

A Longueuil, le 25, la dame de M. Pierre Lespérance a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A St. Denis, le 24 courant, François Toussaint Mi-guanih, Ecr., âgé de 67 ans.

En cette ville, le 24, M. Gaillaume Henri Paillé, âgé de 61 ans et 6 mois.

A Québec, subitement, le 24, dame Calixte Fréchette, épouse de J. O. Fiset, écuier, marchand.

A Saint-Laurent de l'Isle d'Orléans, le 20 courant, à l'âge de 25 ans, dame Cécile Pepin dite Lachance, épouse de Pierre Gosselin, Ecr, notaire.

DEUXIEME EDITION

COURT TRAITÉ.

SUR

L'ART EPISTOLAIRE,

A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre et de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, des formules de lettres de change, billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres honorifiques; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada.

A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron, Rue St. V. n. n. No. 24.

Montréal, 27 mars 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique — Les conditions en sont très-faciles. — S'aez tout à J. B. THOM.

Copie des Rues Dorchester et St. Elisabeth

DAMIS PAUL, ORGANISTE THEATRALE, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de Musique.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, VENDREDI, 16 MARS 1849. M. l'Orateur met, devant la chambre, un état des affaires de la banque d'épargne de Québec. Pétitions reçues et lues: De Richard McConnell et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce du bois, résidant sur la rivière des Outaouais, demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans la loi qui a rapport au masurage du bois de construction à Québec; De W. F. Whiteher et autres de la ville de Sherbrooke, demandant l'abolition de la peine de mort. Pétitions renvoyées au comité: De Joseph Painchaud et autres, du Rév. J. D. Déziel, du Rév. T. Cholette et autres, M. Armstrong fait rapport sur le bill, dit conseil, pour incorporer "Les Eglises Paroissiales ou Cathédrales de Saint-Viateur" dans le village d'Industrie; et le bill et le rapport sont renvoyés au comité pour lundi prochain. Sir Allan N. MacNab fait rapport sur le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine. Le bill est alors pris en considération et amendé en comité, et ordre est donné de le grossoyer. Sur motion de M. John, le bill pour incorporer "Les Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la maternité de Montréal" est renvoyé au comité pour mercredi prochain. Sur motion de M. John, le bill pour incorporer "la communauté des Sœurs de Ste. Croix" est renvoyé au comité pour mercredi; et le bill pour incorporer "l'académie industrielle de St. Laurent" pour jeudi prochain. M. Egan présente un bill pour incorporer "la communauté des Révérends Sœurs de la Charité de Bytown" — seconde lecture, mercredi prochain. Et aussi, un bill pour incorporer le collège de Bytown; — second lecture, mercredi prochain. L'Hon. M. Bagley présente un bill pour incorporer la société d'Industrie de Montréal; — seconde lecture, mercredi prochain. L'Hon. M. Poiré présente un bill pour révoquer certains actes y mentionnés et pour établir de meilleures dispositions relatives à l'admission des arpentés et à l'arpentage des terres dans cette province; — seconde lecture, jeudi prochain. Un message est reçu du conseil, avec un bill, intitulé, "Acte pour autoriser les Religieuses Ursulines de Québec à acquiescer et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, et demandant le concours de la chambre; Aussi, le bill pour prélever un revenu de \$100,000 à même les terres publiques du Canada pour l'avancement de l'éducation élémentaire; et le bill pour amender la charte de la société littéraire et historique de Québec, sans amendement. M. Morrison fait en suite rapport des résolutions adoptées en comité général, au sujet de l'extinction partielle de la dette pbblique. La première résolution est adoptée à l'unanimité, la seconde l'est, après la division suivante qui a eu lieu sur un amendement: Pour: Messieurs Bagley, Boulton de Toronto, Brock, Cayley, Christie, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Meyers, Papineau, Sermour, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson, Thompson 11. — Contre: Messieurs Armstrong, Procureur-Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Canehon, Chabot, Davignon, De Witt, Dickson, Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Damas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général LaFontaine, Lemieux, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Morrison, Polette, Priece, Richards, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wettenhall, Wilson. — 49. Les autres résolutions sont ainsi adoptées à l'unanimité, à l'exception de la quatrième sur laquelle il y a division. L'Hon. M. Hincks présente un bill pour mieux administrer la dette publique, les comptes, les revenus et propriétés publiques; — seconde lecture mardi prochain. Sur motion de Sir Allan N. MacNab, il est ordonné qu'il soit déposé sur le table de cette chambre, une liste des diverses paroisses, seigneuries, townships et autres divisions comprises dans les diverses divisions électorales de cette province telles que maintenant établies.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, LUNDI, 19 MARS, 1849. Pétitions reçues et lues: De Boucher de la Bruère et autres de la paroisse de St. Hyacinthe, demandant que le village de St. Hyacinthe ne soit pas incorporé avec les limites que demandent les habitants d'icelle; Du conseil municipal du comté de Rouville, demandant des amendements à la loi qui régle les licences d'auberges; et l'engagement de la tempérance. Pétitions renvoyées au comité: De G. O'Neil, Stuart et autres, et de George S. Wilkes et autres. Le bill de la compagnie du Gaz de Québec est pris en considération en comité, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. Le bill de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie est pris en considération, amendé, et ordre est donné de le grossoyer. M. Chauveau fait rapport sur le bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour les fins du commerce et contre les sociétés et compagnies non incorporées; renvoyé au comité pour mercredi prochain. M. Fournier fait rapport sur le bill pour transporter le bureau d'enregistrement de l'Islet. Les amendements du conseil au bill de recensement sont pris en considération et adoptés. Le bill du conseil pour autoriser les religieuses Ursulines de Québec, à posséder d'autres biens-fonds est lu pour la première fois; — seconde lecture, demain. Le bill pour la conservation de la santé publique, reçu du conseil ce jour, est lu pour la première fois; — seconde lecture, vendredi prochain. M. Boitard présente un bill pour amender l'acte qui incorpore la banque de la cité et qui en diminue le capital; — seconde lecture, jeudi prochain; et aussi, un bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de la St. Louis à la ligne provinciale; — seconde lecture, jeudi prochain. M. Chabot présente un bill pour pourvoir à la salubrité de la cité de Québec; — seconde lecture, jeudi prochain. M. Chauveau présente un bill pour incorporer la société de St. Patrice de Québec; — seconde lecture, jeudi prochain. Les amendements faits en comité jeudi dernier, au bill incorporant la société St. George sont rapportés, adoptés, et ordre est donné de grossoyer le bill.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, MARDI 20 MARS. Le bill grossoyé suivant est lu pour la troisième fois, et passé: Bill pour incorporer la société St. George de Québec. M. Watt présente un bill pour révoquer deux certains actes y mentionnés relatifs à l'agriculture et pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture; — seconde lecture, vendredi prochain. M. Fortier, du comté sur les bills des chemins et ponts, fait rapport sur le bill pour autoriser A. M. Delisle et autres à construire un pont de péages sur la rivière Jésus; et le bill est renvoyé au comité pour demain. Sur motion de M. Fournier, le bill pour transporter le bureau d'enregistrement de l'Islet est grossoyé. Sur motion de l'Hon. M. Baldwin, l'ordre du jour pour l'appel nominal de la chambre est lu; et la chambre est appelée; — et il est ordonné que les noms des membres qui n'étaient pas présents soient rappor-

tés par M. l'Orateur à la chambre lundi prochain. Sur motion pour le second lecture du bill, pour augmenter la répression de l'Hon. M. LaFontaine, il est ordonné que l'ordre du jour de la chambre de cette province en parlement, soit maintenant lu; et le dit ordre est lu; M. Chauveau propose les résolutions, qui ont déjà été publiées. Et la question étant mise, la chambre s'est divisée: — Pour: Messieurs Chauveau, Laurin, et Papineau. — 3. Contre: Messieurs Armstrong, Badgley, Procureur Général Baldwin, Beaubien, Bell, Solliciteur Général Blake, Boulton de Toronto, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Canehon, Cayley, Chabot, Crysler, Davignon, De Witt, Solliciteur Général Drummond, Duchesnay, Damas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, Procureur Général LaFontaine, Lemieux, Macdonald de Glengary, Macdonald de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongon, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Priece, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Seymour, Smith de Frontenac, Smith de Wentworth, Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wettenhall, et Wilson. — 59. L'Hon. M. LaFontaine propose alors le dit bill soit maintenant lu pour la seconde fois; et des débats s'étant élevés il est ordonné que les débats soient remis à demain.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS. Nous nous proposons de publier deux nouveaux volumes, le premier intitulé "Le Répertoire National" et le second "Le Répertoire des Écrivains Canadiens". Ces deux ouvrages ont pour objet de réunir en un seul lieu tous les noms des écrivains qui ont contribué à la littérature nationale. Le premier volume contiendra les noms des écrivains qui ont écrit en français, et le second volume contiendra les noms des écrivains qui ont écrit en anglais. Ces deux ouvrages sont indispensables à tous ceux qui s'intéressent à la littérature nationale. Ils contiennent des notices biographiques et littéraires sur tous les écrivains mentionnés. Les notices sont écrites avec impartialité et avec une exactitude rigoureuse. Les ouvrages sont publiés par MM. F. G. Barthe et J. G. Barthe, à Montréal.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons attendre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. F. G. Barthe, A. N. Morin, l'Hon. E. P. Taché, l'Hon. juge Mondet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Deroche, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Houde et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'utilité de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en devons pas ici nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, remonte sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout.

Chacun bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, dont le service de passerport au Répertoire National auprès de toutes les familles. Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux volumes par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons de 64 pages feront un volume.

Ces deux volumes, qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. J. HUSTON.

Les personnes qui désiraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez M. Fréchette et Père, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Campagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers — N. Aubin — J. G. Barthe — Isidore Bedard — M. Biland — George de Bourneville — George Cartier — P. Chauveau — Romuald Chénier — Dile Odile Chénier — Chevalier de Lorimier — Joseph Canehon — F. M. Deroche — Fourie — Ph. A. De Gaspé — F. X. Garneau — P. Garnot — A. J. Ginguet — P. Houe — N. D. J. Jauréna — Jean Jacques Larigé — Pierre Laviolette — Leblanc de Marcomény — J. Lenoir — Eugène L'Écuyer — J. T. Loranger — A. N. Morin — Charles Mondet — Dominique Mondet — J. B. Mellet — J. D. Mermet — Amédée Papineau — Pierre Petit Chère — J. Phelan — O. Pelletier — Ls. Plamondon — Léon Potel — Et. Parent — Joseph Quesnel — Joé S. Raymond — A. S. Soudard — J. T. Tessier — Jean Taché — J. E. Turcotte — D. B. Viger — Jacques Viger — William Vondéveid et un très grand nombre d'écrits anonymes.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms de leurs auteurs et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des propriétaires. Montréal, 29 décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de ce Manuel de Tempérance, par l'abbé Chiniquy, se propose de publier en français et en anglais une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'abbé Chiniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848. — jco.

A vendre, AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

LE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient en ce genre. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de Justice; Une table relative au commencement de l'année et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature provinciale; La liste des membres du Conseil législatif; La liste des Examinateurs des Instituts pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. Ce CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au sud par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière par année, est de 225 dont moitié payable d'avance. Les externes payent 25 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. 10s. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de 21. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute absence extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; et toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des réprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal. On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de livres et de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847. Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., aussi bas qu'il pourra le faire. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs. J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL. PATRON: Monseigneur l'Évêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, P. Beaubien, A. Larocque, V. Président, Joseph Bourret, Francis Hincks, H. Mulholland, H. Holton, Edwin Atwater, Damase Masson, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, Joseph Grenier, L. T. Drummond. VIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour après le premier jour d'août prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. Les dépôts de fonds envoyés les Jours ou Vendredis, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque. JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, et les conditions de paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les colons: Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et du chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dit dit au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B. — Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dit dit, comté de l'Orégon, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dit dit ceux qui ne seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il a rempli les conditions de défrichage et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les occupants, en autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichage, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les autorisations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux agents locaux respectifs. 3. — fois-

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Helène et des Récollets.

Montréal, 21 Nov. 1848. — 51-1c. A. GERIN-LAJOLIE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Commerce. Montréal, 22 sept. 1848. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848. L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848. — 6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec. L. P. BOIVIN, Coin des rues NOFRE-DAME ET ST. VINCENT. AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 25 mai. CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, mais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 20 2/6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 1. Au-dessus de dix lignes, 1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces élogieuses, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET ET JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.